

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2011

L'an deux mil onze, le vingt sept du mois d'octobre, à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : M ANDRIEU Eric, ARCIS Michel, Melle AVOUAC Sophie, Mmes BALDET Maryse BERRY Josette, MM. CHAZALON Didier CRESPIY Philippe, DIDIERJEAN Renaud, Mmes FAURE Françoise, , MM, GIRAUD Christophe, LAC Régis, MARCON Maurice, MOUNIER Michel, NICOLAS André PANNEFIEU Jean-Paul, Mme VAGGIANI Renée, M. VEY Patrick

Absents représentés : GALLAND Alain (représenté par LAC Régis) FOURNEL Michèle (représentée par BALDET Maryse)

M GIRAUD Christophe a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

## Approbation du compte-rendu du dernier conseil

Jean-Paul PANNEFIEU précise qu'une erreur a été relevée dans le décompte des votes sur la question qui concernait Monsieur EXBRAYAT. Il ajoute que la durée exacte de la demande n'avait pas été précisée de façon assez précise.

Le compte rendu est approuvé :

Votes pour : 14	<i>P.CRESPIY, J.BERRY, JP. PANNEFIEU, E. ANDRIEU, R. VAGGIANI</i>
Abstentions : 1	
Contre : 4	

## Compte-rendu des différentes réunions

- **Commission Jeunes** : Sophie AVOUAC présente le résultat de la réunion tenue avec les jeunes le 8 octobre. Les jeunes ont suggéré que la commune aménage un skate-park sur un site à déterminer. Une partie du terrain de la Prada pourrait être utilisée, en accord avec l'agriculteur. Le terrain occupé par la déchetterie actuellement pourrait aussi être utilisé lorsque la nouvelle déchetterie aura été aménagée. Les jeunes émettent également le souhait d'avoir un local. Sophie AVOUAC précise que la présence d'adultes référents ou d'éducateurs est indispensable. L'idée d'organiser des soirées pour les jeunes a aussi été évoquée, tout comme celle de mettre en place un conseil municipal des jeunes.

- **Environnement** : une réunion a eu lieu avec Willy GUILLEAU du CPIE pour mettre en place un Agenda 21 sur la commune. Il s'agit dans un premier temps de faire un état des lieux des mesures prises en matière de préservation de l'environnement et des mesures à prendre pour améliorer les choses. Un suivi des consommations d'eau dans les bâtiments communaux a été mis en place et des compteurs ont été posés. La fontaine place François d'Estaing a été équipée d'un dispositif de coupure nocturne et les eaux de pluie du marché aux bestiaux sont récupérées pour nettoyer le bâtiment. Un Agenda 21 pourrait être mis en place en 2012 avec le soutien du CPIE.

- **Concours chevaux lourds** : Il y a eu 155 inscrits, ce qui fut un succès, selon le syndicat des éleveurs. Ces derniers ont été très satisfaits de l'accueil qui leur a été réservé. Le budget de 3000 € a été respecté. Beaucoup de bénévoles ont aidé à organiser la manifestation, notamment des agriculteurs (prêt de matériel et de terrains). Françoise FAURE remercie le CAT de Meymac et les résidents qui ont assuré le service bénévolement.

- **Assemblée Générale du Fin Gras** : elle a eu lieu au Béage le 17 octobre. Un appel à candidature a été lancé pour l'organisation de la fête du Fin Gras au printemps 2012 et La Commune s'est portée candidate. Philippe CRESPIY estime que cette appellation n'apporte rien aux agriculteurs du Monastier, car aucun agriculteur ne produit du Fin Gras sur la Commune. Monsieur le Maire estime pour sa part que la notoriété du Fin Gras profite à l'ensemble du territoire et que le Fin Gras constitue

une locomotive. Didier CHAZALON rappelle que cette manifestation amènera du monde et fera parler de la commune.

- **Pose 1<sup>ère</sup> pierre de la maison de retraite** : Renée VAGGIANI estime que contrairement à ce qui a été dit dans les discours, l'ensemble du conseil municipal était favorable à la construction de la maison de retraite. Maryse BALDET estime que cette nouvelle remarque est déplacée car elle affirme que les propos ont été déformés une fois de plus.

- **Automnales du Livre** : la fréquentation a été moins importante que les autres années.

- **Conseil d'Administration du collègue Laurent Eynac** : Renée VAGGIANI précise que le Conseil Général a décidé, contre l'avis du Conseil d'Administration, d'aménager une partie des locaux du Collège pour accueillir le service social. Cette décision coûteuse semble incompréhensible car elle pose de nombreux problèmes (responsabilité en cas d'incident technique lorsque l'établissement est fermé – isolement des assistantes sociales en période de vacances scolaires – dépense importante en période d'austérité, alors qu'il existe d'autres priorités). Monsieur le Maire indique qu'il a évoqué la question avec le Président du Conseil Général qui est disposé à discuter à nouveau de cette question, d'autant que la Commune s'était engagée il y a plusieurs mois à accueillir les assistantes sociales dans le futur pôle administratif.

### Droits de préemption

- Vente d'une parcelle bâtie sise section E n° 846 (St Victor)
- Vente d'une parcelle bâtie sise section A n°1790 (La Fuye)

A l'unanimité, la commune ne préempte pas.

### Délibérations diverses

#### Décisions modificatives

Régis LAC présente les décisions modificatives à adopter.

Budget eau

- 701249 (redevance pollution Agence de l'Eau) : + 17 880 €
- 6378 (taxes) : - 18 000 €
- 6611(intérêts des emprunts) : + 1 000 €
- 6071 : - 880 €
- 1641 (capital des emprunts) : + 2 100 €
- 2315 op 12 (Rue Centrale) : - 2 100 €

Budget commune :

- 202 (Révision du PLU + zone AUC5) : + 2 000 €
- 2115 : - 2 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve ces décisions à l'unanimité.

#### Taxe d'aménagement

Didier CHAZALON présente le principe de mise en place de cette taxe. Il explique que cette taxe doit remplacer toutes les taxes appliquées en matière d'urbanisme (Taxe Locale d'Équipement – PVR - ...) et sert à financer les aménagements et installations publics. Une décision doit être prise avant le 30 novembre, sans quoi un passage d'office à la taxe sera opéré sans que la commune puisse décider du taux appliqué. Il propose d'appliquer un taux de 2 % dans le bourg et de 1 % dans les villages, car ces derniers bénéficient d'un nombre d'installations publiques moins important. Des exonérations sont prévues dans certains cas énoncées par la loi. Le Conseil peut en instituer d'autres. Le Conseil décide que le taux à appliquer dans la zone UA sera de 1.5 % et 1 % dans la zone AU et la zone UH (villages), afin que le montant global des taxes perçues soit sensiblement équivalent au montant perçu avant la

mise en place de cette nouvelle taxe. Ce taux pourra être revu chaque année. Le Conseil approuve à l'unanimité ces taux.

### Scénographie de l'Espace Culturel

Monsieur le Maire présente la proposition du cabinet Basalte pour l'aménagement de l'espace destiné à accueillir une partie du Trésor Abbatial. Il rappelle que cet aménagement tiendra compte des nombreuses mesures de protection imposées par la DRAC et permettra de protéger efficacement les objets exposés. Il explique que ce projet se découpera en deux phases : la première concernera la sécurisation et l'installation des objets tandis que la seconde concernera les conditions d'accueil (hygrométrie - température). Il propose un chiffrage du projet :

Conception scénographique : 1 350,00 € HT, 1 614,60 € TTC

• Conception lumière : 3 500,00 € HT, 4 186,00 € TTC

• Mobilier muséographique phase 1 : 30 054,80 € HT, 35 945,54 € TTC  
comprenant faux-plafond et sas d'entrée/sortie vitrines, accroches, cartels, reproduction photographique, matériel lumière

• Mobilier muséographique phase 2 : 8 490,00 € HT, 10 154,04 € TTC  
comprenant verres securit et systèmes d'accroche

• Système de protection - Installation et maintenance comprise  
minimum : 5 468,55 € HT, 6 540,39 € TTC

(DéTECTEURS sans signalisation sonore locale+contrôle T°c)

**TOTAL travaux protection minimum :**

**phase 1 : 40 373,35 € HT, 48 286,53 € TTC**

**phase 1+2 : 48 863,35 € HT, 58 440,57 € TTC**

Honoraires maîtrise d'œuvre (10 %) :

**phase 1 : 4 037,34 € HT, 4 828,65 € TTC**

**phase 1+2 : 4 886,34 € HT, 5 844,06 € TTC**

**TOTAL projet protection minimum :**

**phase 1 : 44 410,69 € HT, 53 115,18 € TTC**

**phase 1+2 : 53 749,69 € HT, 64 284,62 € TTC**

Le Conseil approuve :

Votes pour : 14 Abstentions : 5	<i>P. CRESPY, J. BERRY, JP. PANNEFIEU, E. ANDRIEU, R. VAGGIANI</i>
------------------------------------	--

### Restauration des tableaux

Monsieur le Maire présente un projet de restauration des tableaux actuellement exposés dans la Sacristie. Il rappelle que ces œuvres du XVème siècle souffrent énormément de l'humidité et des écarts de température. Deux tableaux sont particulièrement abîmés. En accord avec la DRAC, un programme de restauration des 6 tableaux va être lancé. Il s'agit là d'une opération de sauvetage et de préservation d'un patrimoine inestimable. L'Etat et le Conseil Général prendraient en charge 90 % du montant des travaux. 10% HT resteraient à la charge de la commune. Ce programme de restauration s'étalerait sur 3 ans, à raison de 2 tableaux par an. Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer pour que la DRAC puisse lancer la rédaction du cahier des charges avant une consultation des entreprises. Le Conseil approuve à l'unanimité.

### Tarifs

Monsieur le Maire propose de fixer un tarif pour la location éventuelle de la grande salle du Château. Il indique que des personnes utilisent ponctuellement et gratuitement, en période estivale, la cour du

château pour des mariages et que cette salle peut servir de salle de repli en cas d'intempérie. Il propose dans ce cas d'appliquer une location de 100 €. Eric ANDRIEU estime que les gens n'ont qu'à louer la salle des fêtes. Monsieur le Maire rappelle qu'il ne s'agit que d'une solution de dépannage. Il demande de passer au vote. Après en avoir délibéré, le Conseil fixe à 100 € le montant de la location de la grande salle du château, en solution de repli uniquement.

Votes pour : 14 Abstentions : 1 Contre : 4	<i>P. CRESPI.</i> <i>E. ANDRIEU, R. VAGGIANI, J. BERRY, JP. PANNEFIEU</i>
--	--

Le Conseil fixe à l'unanimité également le montant de la caution du prêt de clés du gymnase à 100 € et autorise Monsieur le Maire à encaisser la caution en cas de perte de la clé.

### Devis mur du cimetière

Monsieur le Maire présente les deux seuls devis obtenus pour la réfection d'une partie du mur du cimetière. Le Conseil approuve les devis de l'entreprise ALLEMAND pour des montants de 2 275 € HT et 5 994 € HT à l'unanimité.

### Loyer toiture photovoltaïque

Monsieur le Maire demande au Conseil de fixer le montant du loyer versé annuellement par PHOTON 43 pour la location de la toiture photovoltaïque des entreprises de MADAC et ASTEEC. Le Conseil fixe à 2000 € le montant du loyer annuel que l'entreprise PHOTON 43 devra verser à la commune.

### Canalisation eaux pluviales maison de retraite

Didier Chazalon explique que des eaux pluviales provenant de terrains communaux s'écoulent sur le terrain de la nouvelle maison de retraite. L'entreprise Floriot souhaite que ces eaux soient canalisées et demande à la Commune de prendre en charge le coût des travaux. Le Conseil souhaiterait que le groupe Floriot prenne en charge 50% de ces travaux et demande à la commune d'engager une négociation en ce sens.

### Questions diverses

- **Différents travaux** : les travaux dans la rue Debard vont être lancés au printemps. Un premier chantier de raccordement aux réseaux a cependant été réalisé avant l'hiver pour la maison neuve de Monsieur Abdaoui. En ce qui concerne le plan d'eau, il sera mis en eau au printemps et les tests seront réalisés au même moment car le niveau de la Gazeille est trop bas. Tout est actuellement démonté pour faire face à une crue éventuelle.

- **Turbine** : la législation étant sur le point de changer, plusieurs entreprises ont proposé à la Commune de gérer la turbine du Pont de l'Estaing en direct, après l'avoir restaurée, contre le versement d'un loyer et pour pouvoir revendre l'électricité produite à ERDF. Monsieur le Maire indique qu'une remise en état de la turbine, qui est vétuste et peu efficace, pourrait permettre de générer des revenus réguliers et de mieux entretenir le canal qui l'alimente. Il pourrait donc être intéressant d'étudier sérieusement une telle éventualité. André NICOLAS précise cependant qu'une turbine n'est rentable que si elle tourne toute l'année, ce qui n'a pas été le cas en 2011 en raison du manque d'eau. Monsieur le Maire reconnaît cet état de fait et précise que les turbines modernes peuvent cependant fonctionner avec des quantités d'eau beaucoup moins importantes, pour une

production largement supérieure. Le chiffrage d'une étude sera donc demandé à des bureaux d'étude afin d'évaluer le coût d'un tel projet.

- **Antenne du Mont** : un projet d'implantation d'une seconde antenne sur un terrain privé situé à côté de celle qui existe déjà a été déposé pour accueillir la TNT. Pour de nombreuses raisons, l'implantation d'une seconde antenne n'est pas souhaitable. Celle-ci serait tout d'abord beaucoup plus près du village que la première. Or, si aucune étude n'a pu prouver les dangers de telles antennes de façon scientifique, aucune étude n'a été en mesure de prouver qu'elles n'avaient aucune incidence sur la santé. Elle pourrait ensuite accueillir de nouvelles antennes (téléphonie mobile notamment), sans qu'aucune autorisation n'ait à être demandée, comme c'est déjà le cas sur l'antenne TDF. Enfin, d'un point de vue esthétique, la présence de deux antennes côte à côte serait des plus préjudiciables au site, ouvrant au passage la possibilité à d'autres entreprises de venir implanter d'autres antennes à proximité. Sur les conseils des services de la DDT, Monsieur le Maire a donc émis un avis défavorable à la déclaration préalable de travaux, s'appuyant sur la réglementation du PLU.

- **Projet Maison de retraite**. Monsieur le Maire présente un projet d'aménagement du bâtiment de l'ancienne maison de retraite. Il indique que ce projet est encore dans sa phase initiale et qu'un certain nombre de questions sont sans réponse. Il rappelle que la Commune souhaite tout d'abord acquérir ce bâtiment pour apporter une aide à la Maison de Retraite et faire baisser le prix de journée des résidents. Dans la logique de Pôles déjà présentée, il semblait ensuite évident, voire nécessaire, de regrouper en un même lieu différents services afin de disposer de locaux adaptés, modernes et fonctionnels, en centre ville qui plus est, et pouvant offrir des perspectives de développement. Il souligne l'exiguïté des locaux de la mairie et rappelle que le déménagement de cette dernière pourrait permettre d'intégrer les collections du Musée Municipal et d'étendre l'espace muséal proposé dans l'aile nord. Cela permettrait de valoriser ces collections et de créer un pôle unique, tout en réalisant des économies de moyens. En effet, il n'est pas envisageable de disposer de deux musées municipaux au Monastier. La mise en place d'activités pédagogiques, en lien avec des artisans d'Art et des intervenants locaux, pourrait par ailleurs permettre de créer une dynamique nouvelle autour du Centre Culturel et de générer de l'économie. Le bâtiment de la maison de retraite pourrait donc accueillir la Mairie et le Trésor Public, mais aussi l'ADMR, le réseau d'Assistantes Sociales et d'autres bureaux pouvant être loués à des professionnels. Le Pôle Santé, encore en gestation, y serait aussi hébergé, ainsi que le Relais Assistantes Maternelles et le Centre de Loisirs. Dans cette éventualité, le projet précédemment positionné dans les locaux de l'ancienne école Saint Joseph serait abandonné, en accord avec la Communauté de Communes. Afin d'occuper l'intégralité du bâtiment, un centre d'hébergement collectif pourrait aussi être aménagé. L'aménagement d'appartements privés demeure aussi une piste à creuser. Renée VAGGIANI demande si d'autres solutions ont été envisagées pour le bâtiment et si d'autres acquéreurs se sont manifestés. Elle estime que le déplacement de services administratifs en centre bourg n'apporte aucune activité. Maryse BALDET rappelle que c'est au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite de rechercher des acquéreurs et que cette tâche n'incombe pas à la commune. Renée VAGGIANI rappelle que tout le monde est d'accord pour que la participation de la commune serve à faire baisser le prix de journée des résidents mais que le projet, tel qu'il est décrit, n'est pas adapté et n'a jamais été annoncé. Monsieur le Maire rappelle que la question du déménagement de la mairie avait été déjà évoquée dans le cadre du projet d'aménagement global de la commune, repris du reste dans le premier tract de l'opposition diffusé en juin 2008, mais aussi dans le bulletin municipal de janvier 2009 où l'intégralité du projet d'aménagement global était présentée.

Renée VAGGIANI demande le coût de ce projet. Monsieur le Maire présente le coût d'achat du bâtiment, ainsi qu'une estimation de l'aménagement par tranches et des frais de fonctionnement.

Renée VAGGIANI indique avoir été interpellée par des gens du Monastier qui regrettent que la mairie change de local. Elle pense que ce symbole de la République doit rester là où il est. Monsieur le Maire rappelle que les bâtiments conventuels étaient à l'origine des bâtiments religieux et que la mairie n'a pas toujours été située à cet endroit. Il estime que le projet proposé est un projet d'avenir et que la nostalgie d'un passé révolu ne doit pas empêcher de réfléchir et de préparer cet avenir. Renée VAGGIANI estime que cette décision est trop importante et propose qu'un référendum sur le sujet soit organisé. Monsieur le Maire pense que c'est le meilleur moyen de diviser encore la population. Josette BERRY pense que ce projet va passer en force. Pour elle ce n'est plus de la démocratie si on ignore une partie de la population.

Monsieur le Maire ajoute qu'une réunion publique sera organisée pour présenter le projet, lorsque celui-ci aura avancé. Il déplore pour terminer le fait que ce projet ait été attaqué et critiqué avant même d'avoir été divulgué dans son intégralité. Il évoque ensuite les nouveaux tracts distribués contre ce projet. Nicole MASSON, présente dans le public, se lève et prend la parole sans y avoir été invitée pour affirmer que c'est elle qui est à l'origine de ces tracts. Monsieur le Maire ramène le calme et rappelle que les quelques personnes présentes dans la salle n'ont pas le droit d'intervenir. Maryse BALDET demande alors si la Commune est d'accord pour racheter la Maison de Retraite dans un premier temps. Monsieur le Maire demande si le Conseil est d'accord pour donner un accord de principe en vue de l'acquisition du bâtiment, quel qu'en soit le contenu, celui-ci devant être finalisé. La question n'étant pas prévue à l'ordre du jour dans les délibérations, le vote est logiquement reporté à un prochain conseil. Monsieur le Maire précise toutefois qu'en cas de nouvelle intervention dans les débats de la part de personnes extérieures au Conseil, la question sera traitée à huis clos.

Renée VAGGIANI demande pour terminer quelle est la position de la Communauté de Communes en ce qui concerne l'abandon du projet à Saint Joseph. André NICOLAS répond que la Communauté de Communes devra se positionner sur ce sujet.

### **Dates diverses**

Mercredi 2 Novembre = CCAS.

Vendredi 11 Novembre = Cérémonies.

Vendredi 18 Novembre = Commission Urbanisme à 18 heures.

Vendredi 18 Novembre = Filière Bois à 20 heures

Samedi 19 Novembre = Inauguration de la Toiture MADAC

Prochain conseil le 24 novembre à 20 h.

La séance est levée à 23 h.